

Sous-traitance en RDC : le DG de l'ARSP appelle les sociétés principales à se conformer à la loi

P.8-9

P **LePotentiel**
Quotidien d'informations générales
Edition n° 8570 du Vendredi 05 Mai 2023 * 41^{ème} année * Prix : 3000 FC

GRUPE DE PRESSE
M7
Média7

Fondateur : Modeste Mutinga Mutuishayi
Siège : 873, Av. du Bas-Congo, Kinshasa-Gombe (RD Congo) * Autorisation N° 04/00015/DI/82 du 12/10/1982 * www.lepotentiel.cd

Bujumbura : Kinshasa hausse le ton contre les dérives criminelles de Kigali

Page 2



FOCUS
Santé : L'OMS examine si la Covid-19 demeure encore une urgence de portée internationale

P.3

FOCUS
Rutshuru : 13 civils tués dans les accrochages entre miliciens et terroristes du M23 à Kizimba

P.3

À HAUTE VOIX

Presse libre et responsable

LE POTENTIEL

Le 3 mai 2023, le monde entier a célébré le 30^{ème} anniversaire de la Journée mondiale de la liberté de la presse ; trois décennies au cours desquelles nous avons vu des progrès substantiels en faveur d'une presse libre et de la liberté

(Suite à la page 2)

Au terme de ses portes ouvertes

Processus électoral : la CENI crée « un climat de confiance » entre les parties prenantes

P.4



À HAUTE VOIX

Presse libre et responsable

LE POTENTIEL
(Suite de la une)

d'expression dans le monde. La multiplication des médias libres dans de nombreux pays et la montée en puissance des nouvelles technologies ont permis de fluidifier la transmission de l'information.

Cependant la liberté de la presse, la sécurité des journalistes et la liberté d'expression sont de plus en plus menacées.

Pour les Nations unies, la liberté d'expression demeure la clé de voûte des droits humains, en ce qu'elle permet de façonner un avenir des droits.

En RDC, cette journée a été placée sous le thème : «La liberté d'expression à l'épreuve de la situation sécuritaire en RDC, nouvelle loi sur la presse pour une nouvelle dynamique».

À l'occasion de la célébration de cette journée, le mercredi 3 mai à Kinshasa, le chef de l'État, Félix Tshisekedi, qui s'est adressé personnellement à la corporation, s'est félicité des avancées enregistrées dans le secteur depuis la tenue des états généraux de la communication et médias en janvier 2022.

Pour Félix Tshisekedi, la nouvelle loi sur la liberté de la presse vient poser les fondamentaux du retour à la norme de la pratique professionnelle et permet de s'adapter aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Se référant au thème national de cette année, Félix Tshisekedi affirme que «les infractions commises par des forces négatives ne resteront pas impunies».

En marge de la célébration de cette journée, Reporters Sans Frontières (RSF) a publié son traditionnel classement mondial de la liberté de la presse, plaçant la RDC à la 124^{ème} position sur 180. Le pays de Tshisekedi gagne ainsi une place par rapport au raking de l'année dernière.

Un petit pas, certes, mais un pas bien sûr sur le chemin du progrès. Faut-il s'enorgueillir ? Le mieux à faire serait de progresser vers une presse responsable au Congo.

Bujumbura : Kinshasa hausse le ton contre les dérives criminelles de Kigali

Les travaux préparatoires du 11^{ème} Sommet des chefs d'État et de gouvernement signataires de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, cet accord qui est comme la boussole qui doit guider l'action de la communauté internationale pour la paix dans l'Est du pays, ont bel et bien démarré le jeudi 4 mai 2023 à Bujumbura (Burundi). Le go a été donné avec la réunion des ministres des Affaires étrangères. À cette occasion, la RDC, par l'entremise du ministre d'État en charge de l'Intégration régionale, Antipas Mbusa Nyamwisi, a haussé le ton sur le massacre de Kitchanga avant de rappeler à l'assistance, la vision et la finalité des chefs d'État ayant motivé à l'élaboration de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, à savoir la paix, la sécurité, la stabilité et la coopération entre la RDC et la région des Grands-lacs en vue d'un développement harmonieux. Mbusa Nyamwisi a ainsi remémoré autant à ses collègues ministres qu'à leurs experts, que l'Accord-cadre d'Addis-Abeba dispose des clauses sacro-saintes, intangibles, imposables à tous, notamment la non-ingérence dans les affaires intérieures des États voisins,

ne pas tolérer ni fournir une assistance ou un soutien quelconque à des groupes armés, respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États voisins, respecter les préoccupations et intérêts légitimes des États voisins, en particulier au sujet des questions de sécurité et renforcer la coopération régionale et une intégration économique profitable à tous. Hélas, la bonne foi de la RDC à créer un climat de vivre-ensemble ne lui a jamais été rendue. À titre d'illustration, le président Félix Tshisekedi a tendu l'accolade, Kagame a répondu par l'estocade. Et plus que jamais, la RDC s'est ravisée et conçoit une autre approche, celle de la paix à ceux qui en veulent et répondre aux biceps par le biceps à ceux qui s'en tiennent à des entreprises criminelles dans sa partie Est, à l'instar du Rwanda. Pour tout dire, les assises de Bujumbura se tiennent dans un climat de recherche de la paix et de la sécurité dans l'Est de la RDC avec en toile de fond la mise en œuvre de l'accord de Nairobi et la feuille de route de Luanda à travers le cantonnement des éléments du M23 et le déploiement de l'EAC.

LE POTENTIEL

Les travaux préparatoires du XI^{ème} Sommet des chefs d'État et de gouvernement signataires de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, ont démarré, le jeudi 4 mai 2023, par la réunion des ministres des Affaires étrangères. La cérémonie d'ouverture a été marquée par cinq allocutions, à savoir de la CIRGL, la SADC, l'UA, l'ONU, puis celle de la RDC qui assure la présidence sortant du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba. Tous les speeches ont, en substance, accordé une note peu flatteuse à la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, dix ans après.

Hélas ! À la veille de l'ouverture de ces assises, la coalition des « forces du mal », M23 et RDF, l'armée régulière rwandaise, a perpétré un massacre d'une extrême barbarie, en exécutant sauvagement au moins 145 civils dans la nuit du 3 au 4 mai 2023 à Kizimba, près de Kitchanga, dans le territoire de Masisi, non loin de la zone de Kishishe, dans le Nord-Kivu.

Présent aux assises de Bujumbura, le ministre d'État en charge de l'Intégration régionale, Antipas Mbusa Nyamwisi, visiblement marqué par cette énième triste nouvelle, a déploré et dénoncé, d'un ton ferme, cette tragédie. Dans son allocution, d'entrée de jeu, Mbusa Nyamwisi a sollicité une minute de silence en mémoire des victimes du terrorisme rwandais sous le camouflage

du M23. Le délégué de la RDC a exigé des enquêtes sérieuses pour que les auteurs intellectuels de ces crimes odieux répondent de leurs actes devant la justice.

Après avoir dénoncé le massacre de Kitchanga, Mbusa Nyamwisi a rappelé à l'assistance la vision et la finalité des chefs d'État ayant motivé l'élaboration de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba : paix, sécurité, stabilité et coopération entre la RDC et la région de Grands-lacs en vue d'un développement harmonieux. Il a aussi remémoré autant à ses collègues ministres qu'à leurs experts, que l'Accord-cadre d'Addis-Abeba dispose des clauses sacro-saintes, intangibles, imposables à tous, notamment la non-ingérence dans les affaires intérieures des États voisins, ne pas tolérer ni fournir une assistance ou un soutien quelconque à des groupes armés, respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États voisins, en particulier au sujet des questions de sécurité et renforcer la coopération régionale et une intégration économique profitable à tous.

Au nom du président de la République, le ministre d'État en charge de l'Intégration régionale a appelé à une évaluation sans complaisance, franche et sincère de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba. Et Mbusa s'est demandé, à haute voix, comment devra-t-on comprendre que ce soit exactement



le moment où la RDC assure la présidence tournante de l'Accord-cadre qu'elle soit injustement agressée par un État membre bien identifié, violant l'engagement régional avec un motif fallacieux et révisionnisme du principe de l'intangibilité des frontières hérités de la colonisation, principe fondateur de l'Union africaine ? Dans l'assistance, des officiels rwandais accusent le coup.

« *Malgré la recrudescence de l'insécurité provoqué par le M23 soutenu ouvertement par le Rwanda, tel qu'établi par les limiers de l'ONU dans un rapport transmis au Conseil de sécurité à New-York, la RDC n'a nullement d'ambitions bellicistes et tient à maintenir un climat de convivialité avec les pays d'origine de ces groupes armés qui tuent, violent et pillent dans l'Est de la RDC* », a poursuivi le ministre d'État congolais.

Et parmi ces groupes armés qui sèment la désolation dans l'Est de la RDC, il y a les FDLR du Rwanda, les Red

Tabara pour le Burundi, le tristement célèbre ADF pour l'Ouganda. La partie congolaise convie les gouvernements des États précités à ouvrir un cadre de dialogue avec ces forces négatives à travers le processus de démobilisation et de désarmement et réinsertion sociale régional. La RDC s'engage à collaborer et à assister aux activités du Groupe de coordination et de contact (GCC).

Prenant la parole, au nom du président Évariste Ndayishimiye, président en exercice de la Communauté d'Afrique de l'Est, le ministre burundais des Affaires étrangères a vivement félicité la RDC pour les grandes réalisations durant le mandat de Félix Tshisekedi. Et il désapprouve cette coïncidence curieuse, que le 10^{ème} anniversaire de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba coïncide avec la résurgence regrettable du M23 avec un coût humain et matériel tragique qui annihile l'espoir des lendemains meilleurs des populations.

Santé : L'OMS examine si la Covid-19 demeure encore une urgence de portée internationale

Quatre ans après sa survenue dans le monde, la pandémie de la Covid-19 a baissé de virulence. Elle ne fait plus de victimes comme elle en a causé à travers le monde au moment de son pic entre 2020 et 2021. Le Comité d'urgence sur la Covid-19 de l'OMS s'est penché, jeudi 4 mai 2023 à Genève (Suisse) sur la question, pour tenter de donner une réponse sûre au monde entier. C'est ce qu'a annoncé l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

ST AUGUSTIN K.

La pandémie du Coronavirus est toujours présente dans certains pays du monde, et va bientôt totaliser 4 ans depuis son apparition en 2019. La question qui se pose est de savoir si cette maladie infectieuse est toujours une urgence de santé publique de portée internationale.

C'est sur cette question que le Comité d'urgence sur la Covid-19 de l'OMS s'est penché, jeudi 4 mai 2023 à Genève (Suisse), pour tenter de donner une réponse sûre au monde entier. C'est ce qu'a annoncé l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), sur Tweeter, ce même jeudi.

« Alors que la pandémie de Covid-19 entre dans sa quatrième année, le Comité d'urgence sur la

Covid-19 se réunira ce 4 mai 2023, à Genève (Suisse) pour examiner s'il avise que la pandémie est toujours une urgence de santé publique de portée internationale », lit-on sur cette publication consultée par Netic News.

Pour rappel, la Covid-19 est une pandémie d'une maladie infectieuse émergente, appelée maladie à Coronavirus 2019, provoquée par le Coronavirus SARS-CoV-2. Cette maladie est apparue le 19 novembre 2019 à Wuhan (Chine), avant de se propager dans le monde.

Le 30 janvier 2020, l'OMS avait déclaré l'état d'urgence de santé publique de portée internationale, avant de déclarer la pandémie le 11 mars de la même année.



Ainsi, des mesures avaient été prises pour freiner l'évolution de la pandémie et renforcer l'hygiène préventive (suppression des contacts physiques, bises et poignées de mains, fin des attroupements ainsi que des déplacements et voyages non indispen-

sables, promotion du lavage des mains, confinement, port de masque obligatoire...).

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, au moins 15 millions de personnes sont mortes de cette pandémie à travers le monde.

Rutshuru : 13 civils tués dans les accrochages entre miliciens et terroristes du M23 à Kizimba

Au moins 13 personnes ont été tuées et 4 autres blessées, dans les accrochages survenus mercredi 3 mai, entre des miliciens et le M23 au village Kizimba, territoire de Rutshuru.

Plusieurs sources contactées dans la région ont rapporté que des hommes armés non autrement identifiés ont fait incursion dans cette localité qui était jusque ce jeudi sous occupation des terroristes du M23.

Ces sources déplorent des attaques récurrentes contre des civils, depuis quelques jours, dans cette région sous contrôle de la force régionale de l'EAC.

Des hommes armés assimilés aux combattants Nyatura CMC ont fait une incursion dans un camp qui hébergeait plus de 1 090 ménages des déplacés autour de 23 heures locales.

Parmi les victimes, ces sources parlent de 6 enfants, 4 femmes et 3 hommes qui ont été tués, et 4 autres hommes blessés.

D'autres sources dans cette région soutiennent l'hypothèse d'un accrochage, entre ces combattants du groupe Nyatura et les rebelles du M23.

Cet accrochage aurait été à la base de ces victimes collatérales dans ce camp de Kizimba.

Un des survivants de cette attaque a affirmé que ce camp s'est vidé de ses occupants, et les quelques re-



belles M23 qui occupaient encore la zone viennent aussi de la quitter pour se diriger vers le chef-lieu du groupement de Bishusha.

Nos sources dans la région déplorent l'absence prolongée des forces de défense et sécurité de la RDC dans la région, alors que l'EAC qui se déploie

sur place n'a pas dans son mandat les charges de gestion administrative et responsabilité dévolues à la PNC.

R.O

Au terme de ses portes ouvertes

Processus électoral : la CENI crée «un climat de confiance» entre les parties prenantes

Les portes ouvertes que la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a lancées, le mardi 25 avril dernier, dans le but d'informer les parties prenantes de l'évolution du processus électoral en République démocratique du Congo, se sont clôturées, jeudi 4 mai 2023. Au terme de cette activité, l'institution d'appui à la démocratie estime avoir créé "un climat de confiance" entre les parties prenantes dans le but de mener à bon port la barque électorale.

CHOUKRANIE ILUNGA

Le deuxième vice-président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), Didi Manara, a clôturé, jeudi 4 mai 2023, les journées portes ouvertes de son institution, lancées en date du 25 avril dernier dans le but d'informer les parties prenantes de l'évolution du processus électoral en République démocratique du Congo. La cérémonie s'est déroulée dans la salle Apollinaire Malu Malu dans l'enceinte de la Centrale électorale congolaise.

L'initiative, note-t-on, a également concouru à la

création d'un climat de confiance entre les parties prenantes dans le but de mener à bon port la barque électorale. Ainsi, au nom du président de la Ceni, le vice-président Didi Manara a réaffirmé, à cette occasion, la tenue des élections au mois de décembre toute en rappelant que le mot " glissement ne fait pas partir du vocabulaire de la Ceni ".

CONSOLIDATION DE LA TRANSPARENCE ET DE LA CRÉDIBILITÉ DE LA CENI

" Si la Ceni a ouvert ses portes, c'est pour la consolidation de la transparence et



de la crédibilité de notre institution. Les élections auront bel et bien lieu dans le délai constitutionnel, donc le 20 décembre de cette année. Et que dans 51 jours nous allons convoquer l'électorat pour la députa-

tion nationale ", a-t-il déclaré. Et d'ajouter : " N'oubliez pas une chose, la Ceni c'est la cheville ouvrière de la stabilité des institutions de notre pays. Si la Ceni est attaquée à tout bord, ça va déstabiliser le

processus électoral, cela va déstabiliser le pays, les institutions, la société toute entière et personne ne va s'en sortir. Nous avons donc tous intérêt de nous mettre ensemble et de cheminer ensemble ".

Kasaï Central : Deux députés provinciaux dans le viseur de la justice pour des infractions de droit commun

Joseph Kalamba Muanza et Alexis Milomba Kamayi, deux députés provinciaux du Kasaï Central sont dans le collimateur de la justice. Le procureur général près la Cour d'appel du Kasaï Central a sollicité à l'Assemblée provinciale la levée des immunités de ces deux élus du peuple aux fins d'obtenir l'autorisation de leur poursuite.

Dans le fond, le procureur général évoque une question de mœurs à charge du député Joseph Kalamba Muanza, élu du territoire de Dibaya, poursuivi, notamment pour viol présumé, adultère et non-assistance d'un enfant en danger dont il refuserait d'assumer la paternité et à charge du député Alexis Milomba Kamayi du territoire de Luiza, il est reproché les coups et blessures à l'endroit d'un créancier.

Les réquisitoires du procureur général lus devant les députés provinciaux au cours d'une plénière à Kananga, chef-lieu du Kasaï Central, revien-



nent sur les faits : " Madame "Nicha" (nom d'emprunt choisi par la rédaction pour protéger la victime) s'est plainte contre le député Joseph Kalamba Muanza. Alors qu'elle était

venue en visite familiale, laissant son mari à Mbuji-Mayi, Mr. Kalamba a usé de sa qualité de député pour lui faire la cour et obtenir d'elle des rapports sexuels. De ces rapports, il

en est résulté une grossesse puis un enfant, charges auxquelles l'élu de Dibaya s'est soustrait...", explique ce document dont Le Potentiel.cd a exploité copie.

La correspondance du procureur ajoute : " Le député provincial Alexis Milomba Kamayi est poursuivi pour avoir, à Kananga, en date du 02/02/2023, contacté Mr Emery Ngala Mulume Kanyanga pour solliciter un prêt de 2.600.000 FC à rembourser à la paie du mois de janvier 2023, somme qu'il n'a jamais restituée à ce jour. Lorsque le plaignant l'a approché pour réclamer son dû, le député provincial lui a administré des coups avant de prendre fuite "

Une procédure a été vite déclenchée à l'organe délibérant du Kasaï Central, apprend-on des sources proches du bureau de cette institution.

Une commission ad hoc a été mise en place et devra enquêter sur ces dossiers en vue d'éclairer la plénière dont la décision est attendue. La commission a 8 jours pour rendre son rapport.

Van Frédéric Tshilanda, Correspondant à Kananga

Audit du fichier de la paie des fonctionnaires

La justice instruite de geler des comptes de 30 agents du Budget et des Finances

Le parquet près la Cour d'appel de Kinshasa-Gombe a ordonné à FBN Bank SA de geler les comptes de certains agents publics du Budget et des Finances également rémunérés dans les administrations autres que leurs services d'affectation.

HERVÉ NTUMBA

Après le rapport de l'Inspection générale des Finances (IFG) sur plus de 300 mille agents de l'État faussaires détenant plusieurs numéros matricules et percevant le salaire sur plusieurs listes de paie, le parquet près la Cour d'appel de Kinshasa-Gombe vient d'ordonner à FBN Bank SA de geler les comptes de certains agents publics du Budget et des Finances également rémunérés dans les administrations autres que leurs services d'affectation.

Les comptes salaires des agents des ministères du Budget et des Finances qui s'étaient arrangés pour toucher les salaires de base chaque mois dans une dizaine d'autres ministères, sont gelés.

" Procéder jusqu'à nouvel ordre au gel des comptes



ouverts en vos livres des agents et fonctionnaires des ministères du Budget et des Finances dont la copie se trouve en annexes, certifiée conforme à l'original ", écrit le magistrat Michel Twaha Fazili.

Au total, 30 agents de l'État, leurs complices; secrétaires généraux sont concernés par cette instruction judiciaire ouverte sur ce dossier par le

parquet général près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe.

Selon la réquisition, il s'agit des personnes intervenant dans le circuit de la paie et qui avaient profité de cette position pour se faire octroyer des rémunérations indues dans les administrations autres que leurs services d'affectation, occasionnant ainsi un pré-

judice énorme au Trésor public.

Il sied de rappeler que le gel de ces comptes fait suite au rapport publié récemment par l'Inspection Générale des Finances (IGF) qui a révélé que l'Etat congolais perd chaque mois près de 65 millions USD, dans le paiement de 145.000 agents fictifs et des doublons.

Nord-Kivu : Le nouveau coordonnateur du Pasa-Nk reçoit les orientations de l'autorité provinciale

Deux ans après la mort de Bruno Kazadi, ancien coordonnateur des activités du Projet d'Appui au Secteur Agricole du Nord-Kivu (Pasa-Nk), ce projet du gouvernement congolais a officiellement un nouveau coordonnateur en la personne de Joseph Matunguru qui a été notifié par le ministère national de l'Agriculture.

Accompagné des membres de l'unité de coordination du Pasa-Nk, le nouveau coordonnateur du Pasa-Nk a été reçu, le mardi 2 mai 2023 à Goma, par le général Mayala, conseiller principal du gouverneur militaire du Nord-Kivu en charge de l'Agriculture pour des orientations afin d'une bonne poursuite de la matérialisation de ce projet dans les territoires du Nord-Kivu en vue de l'amélioration de la production agricole et l'autosuffisance alimentaire des populations de la province.

" La province du Nord-Kivu est une province à vocation agricole. Les populations du Nord-Kivu vivent essentiellement de l'agriculture d'où un suivi minu-



tieux de la matérialisation des objectifs poursuivis par ce projet du gouvernement congolais qui tient à booster le secteur agricole au Nord-Kivu. Nous avons échangé dans ce sens avec le nouveau coordonnateur du Pasa-Nk ", a déclaré en substance le général Mayala.

De son côté, Daniel Bunambo, chargé de planification, suivi et évaluation au sein du Projet d'Appui au Secteur Agricole du Nord-Kivu (Pasa-Nk) et qui faisait jusque-là l'intérim au poste de coordonnateur, a souligné qu'il était important pour le nouveau coordonna-

teur et toute l'équipe de l'unité de coordination de ce projet de présenter les civilités auprès de l'autorité provinciale.

" C'était un moment qui a constitué en même temps une occasion de faire un bref aperçu sur l'évolution du projet avec l'autorité provinciale ", a-t-il renchéri.

Le Projet d'Appui au Secteur Agricole du Nord-Kivu s'exécute dans les territoires de Masisi, Nyiragongo, Rutshuru, Lubero, Beni et aussi dans le territoire de Walikale qui a été récemment intégré.

Le Pasa-Nk qui est financé à grande partie par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), appuie les petits producteurs dans les filières café, maïs, pomme de terre et riz.

Le Pasa-Nk qui devait initialement prendre fin en 2025, va s'exécuter jusqu'en 2027. Ce prolongement se justifie par le fait qu'au lieu d'être lancé en 2016, le projet a débuté au Nord-Kivu à la fin de l'année 2018.

Melis Boasi, Correspondant à Goma

Sud-Kivu : La Regideso promet d'étendre la desserte en eau potable

La nouvelle équipe dirigeante de la Régie de distribution d'eau (Regideso) veut changer les choses de manière à desservir la population de la ville de Bukavu, chef-lieu du Sud-Kivu, en eau sans interruption ni délestage.

**BADIBANGA POIVRE D'ARVOR,
CORRESPONDANT À BUKAVU**

Profitant de son séjour à Bukavu, le président du conseil d'administration de la Régie de distribution d'eau (Regideso), Professeur Thomas Maketa Lutete, a rassuré ses millions d'abonnés de la desserte effective en eau potable.

A l'en croire, la nouvelle équipe dirigeante de cette entreprise publique veut changer les choses de manière à desservir la population en eau sans interruption ni délestage.

Dans une brève audience avec le chef de l'Exécutif provincial, Professeur Thomas Maketa a parlé des questions liées à la spoliation des terrains de la Regideso à Bukavu, chef-lieu du Sud-Kivu, du non-paiement des factures par



quelques services officiels et d'autres requêtes soumises au gouverneur. Et cela, en vue de renforcer la réputation de cette entreprise au sein de la communauté qui attend d'elle de l'eau en permanence.

Le PCA a salué l'implication directe de Théo Ngwabidje dans le recouvrement de certains de ses terrains spoliés à

Bukavu. Professeur Maketa a réaffirmé l'engagement de collaborer étroitement avec le gouvernement provincial afin de maintenir cette image positive de la Regideso, une entreprise vieille de plus de cent ans.

Concernant ce dossier de la spoliation, Professeur Thomas Maketa estime qu'il est intolé-

rable que des particuliers s'emparent des terrains de la Regideso. Pourtant, celle-ci est un bien public à léguer aux futures descendances.

Il convient de noter que dans le cadre de sa mission au Sud-Kivu, le PCA de la Regideso visitera quelques sites, notamment des sources d'eau.

Kananga : La Société civile exige l'ouverture d'une enquête sur le décès d'une jeune femme par pendaison

**VAN FRÉDÉRIC TSHILANDA,
CORRESPONDANT À KANANGA**

Dépitée par le décès d'une jeune femme par pendaison, le dimanche 30 avril à Kananga, chef-lieu du Kasai Central, Nathalie Kambala Luse, directrice-pays de l'ONG Femme Main dans la main pour le développement intégral (FMMDI) dans la région du Kasai, réagit à cette tragédie, notamment, en exigeant l'ouverture d'une enquête sur cette affaire, pour tirer au clair la situation et punir le potentiel instigateur.

Dans une déclaration, cette défenseuse des droits de la Femme et actrice de la Société civile décourage ce genre de recours quels que soient les « coups de la vie ».

Le mardi 2 mai 2023, la directrice-pays de l'ONG Femme Main dans la main pour le développement intégral (FMMDI) s'est rendue dans la famille de la regrettée pour s'enquérir de la situation et témoigner de sa solidarité. Elle a décidé du transfèrement à l'hôpital pour des soins appropriés de l'enfant de 7 mois environ abandonné par l'infortunée sur le théâtre de sa tragédie.

« C'est avec beaucoup d'amertume que je déplore la mort de cette jeune dame qui a laissé derrière elle un bébé de 7 mois; Pour



Npm Nathalie Kambala Luse, au milieu, portant le bébé de 7 mois abandonné par l'infortunée sur le théâtre de sa tragédie.

sauver la vie de l'enfant qui a passé toute la nuit dans la brousse à la merci des insectes et du froid, nous l'avons acheminé à l'hôpital », souligne Nathalie Kambala qui pointe, notamment, un réflexe de lâcheté.

« Chères femmes, se donner la

mort, n'est pas une solution à nos problèmes, quelle que soit l'ampleur de ce qui nous arrive, nous ne pouvons pas nous décider de mettre fin à notre vie et sacrifier celle d'un innocent (enfant, Ndlr) pour qui on a souffert durant 9 mois de la grossesse », conseille-

t-elle.

Une jeune femme, 21 ans révolus, s'est donnée la mort par pendaison, le dimanche 30 avril 2023 dans la commune de Ndesha. Son corps sans vie a été découvert suspendu à la corde à un cimetière de cette agglomération.

Kinshasa : Gentiny Ngobila lance l'éclairage public sur l'avenue Elengesa

Nouvellement construite sur fonds propres du gouvernement provincial, l'avenue Elengesa, au niveau de la commune de Makala, vient d'être dotée des réverbères. L'éclairage public sur ce tronçon routier a été lancé, mercredi 3 mai, par Gentiny Ngobila, gouverneur de la ville de Kinshasa, à la grande satisfaction de la population de cette municipalité jadis enclavée.

ANCE TONY

Le gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka, a lancé, dans la soirée du mercredi 3 mai 2023, l'éclairage public sur l'avenue Elengesa nouvellement construite sur fonds propres du gouvernement provincial. Cela relève de la concrétisation de la promesse faite par l'autorité urbaine aux usagers de cette route.

Ainsi, pour s'imprégner de l'effectivité de cet éclairage public, Gentiny Ngobila a, en communion avec la population environnante, battu le pavé sur une distance d'environ 4 km, à la grande satisfaction des riverains.

Devant les professionnels des médias, il a exprimé sa satisfaction de voir cette route d'abord complètement construite, puis éclairée : « En tant que gouverneur de la ville de Kinshasa, il était impor-

tant pour moi de redorer l'image de cette partie de la capitale. Aujourd'hui, la commune de Makala totalement désenclavée, possède désormais des infrastructures comme dans d'autres communes. L'éclairage public chasse l'insécurité sur la route. C'est une grande satisfaction pour moi car, notre action rencontre la vision du chef de l'État Félix-Antoine Tshisekedi qui privilégie le bien-être social du peuple ».

L'occasion faisant le larron, le gouverneur de la ville de Kinshasa a invité les Kinois et Kinois à porter leur soutien indéfectible au chef de l'État dont la vision favorise l'épanouissement du pays.

« Il a fallu beaucoup de volonté et de courage pour construire cette route Elengesa. Notre détermination a payé aujourd'hui, en dépit de nom-



breuses difficultés surtout financières », a fait savoir l'autorité urbaine. Avant d'annoncer que toutes les routes en construction dans la capitale de la République démocratique du Congo bénéficieront de l'éclairage public.

Le lancement de ces travaux s'inscrit dans le cadre du programme d'investissement dans l'éclairage public. Au fait, Ngobila se lance à travers ce programme dans la modernisation des points que compte la ville de Kinshasa.

Selon des sources proches de l'Hôtel de ville de Kinshasa, de nouvelles ampoules (5000)

d'éclairage de marque « Philips » ont été commandées et acheminées au pays pour cette fin.

Elles sont installées dans les secteurs suivants : Kasa-Vubu, avenue Elengesa, Kintambo-Magasin, Limete, Boulevard du 30 juin. Ces points sont devenus éclairés grâce à l'autorité de la ville et cela à la grande satisfaction de la population.

Signalons que l'avenue Elengesa longue de plus de 6 kilomètres; relie 6 communes de la capitale, à savoir Kalamu, Ngiri-Ngiri, Bumbu, Makala, Selembao et Mont-Ngafula.

Kasaï Central : après plus d'une semaine de recherche, les corps des personnes noyées à Lubilanji demeurent introuvables

VAN FRÉDÉRIC TSHILANDA,
CORRESPONDANT À KANANGA

Aucun de cinq corps des personnes noyées dans la rivière Lubilanji en territoire Luiza n'a été jusqu'ici retrouvé. Voilà plus d'une semaine que les recherches se poursuivent pour situer la destination des dépouilles de deux femmes et de trois jeunes garçons dont la pirogue a chaviré.

Selon la notabilité du secteur de Bushimaie, le drame s'est produit le lundi 24 avril dernier.

Des sources concordantes rapportent que ces personnes tentaient une traversée par pirogue pour atteindre la ville de Muene Ditu dans la province voisine de Lomami lorsqu'elles ont été précipitées et enfouies dans les profondeurs des eaux de la rivière Lubilanji débordée.

Ces cas renvoient à 16 le nombre des personnes disparues en l'espace d'un mois lors des traversées sur d'autres rivières dans le même secteur, indique-t-on.

Des sources recoupées à la mission catholique Yangala Centre et à Musenene, village riverain de Lubilanji, affirment que les eaux de cette rivière ont débordé leurs lits, pareils cas pour les rivières Luluwa et Wizel qui ont également connu de grandes inondations et ont fait d'autres victimes.



« A la rivière Luluwa sur le tronçon Tshibaka, le week-end dernier, 7 élèves qui revenaient des vacances de Pâques se sont noyés avec leur pagayeur, cas auxquels

il faut ajouter les quatre premiers, enregistrés au début du mois », relatent respectivement Zaho Kadanga, habitant de Yangala et Pascal alias « Poids lourd »

Tshibaka de Musenene.

Les corps des victimes, renseignent nos sources, n'ont jamais été retrouvés, malgré les recherches déployées au large de ces rivières.

Sous-traitance en RDC : le DG de l'ARSP appelle les sociétés principales à se conformer à la loi

Le Directeur général de l'Autorité de Régulation de la Sous-Traitance dans le Secteur privé (ARSP), Miguel Kashal a, dans un message aux entrepreneurs et aux sociétés principales concernées par ce secteur, appelé les uns et les autres à se conformer à la loi sur la sous-traitance et ses mesures d'application. Pour ce faire, il fait savoir que des mesures particulières s'imposent et seront de stricte application, notamment, l'arrêt désormais du système de prête-nom, et la fin du système de bons de commande. « Finie cette pratique déloyale qui ne permet pas l'émergence de la classe moyenne congolaise », a-t-il martelé. Avant d'avertir que les sociétés principales qui continueront de contrevenir au règlement seront dénoncées et sanctionnées sévèrement, conformément aux lois de la République.

LP

CI-DESSOUS LE MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DE RÉGULATION DE LA SOUS-TRAITANCE DANS LE SECTEUR PRIVÉ (ARSP) AUX ENTREPRENEURS ET AUX SOCIÉTÉS PRINCIPALES CONCERNÉES PAR LA SOUS-TRAITANCE

Chers entrepreneurs et responsables des sociétés principales concernées par la sous-traitance en République démocratique du Congo,

Cent jours échus, depuis qu'il a plu au Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, de nous confier la Direction de l'« Autorité de Régulation de la Sous-traitance dans le secteur Privé », ARSP en sigle, nous nous devons d'indiquer à l'opinion, la voie vers laquelle avance cet établissement public administratif de l'Etat Congolais.

Outre cet impératif de redevabilité, une autre raison s'ajoute à ce qui motive notre communication de ce jour. C'est qu'après avoir été reçu par plusieurs membres du gouvernement de la République concernés par la sous-traitance pour échanger sur la question, nous avons réalisé, à la fois l'énorme attente des sous-traitants congolais par rapport à la tâche confiée à l'ARSP ; mais aussi la nécessité d'impliquer un large éventail des secteurs d'activités de notre pays dans la mise en œuvre et l'accompagnement de la vision du Président de la République dans ce secteur, laquelle consiste à mettre fin à la souffrance des congolais, (souffrance) à laquelle il compatit, en activant les mécanismes susceptibles de créer des riches congolais.

Il vous souviendra, en effet, qu'il avait clairement émis le vœu de voir créer des riches congolais et avait promis aux opérateurs économiques de les protéger, de leur permettre de s'épanouir et de se développer ; ce, dans l'optique de la création d'une vraie classe moyenne détenant de vraies actions dans les sociétés de droit congolais.

La mise en œuvre de cette vision se déroule dans un contexte particulier que nous connaissons tous, à savoir : celui de l'agression

que subit notre pays dans sa partie orientale. Plusieurs milliers de nos compatriotes ont perdu la vie suite à cette guerre ignoble et barbare, parmi lesquels plusieurs vaillants éléments de nos forces armées.

Nous nous joignons à la République toute entière et à son Président pour leur rendre l'hommage qu'ils méritent.

Nous compatissons également avec les milliers de déplacés internes et autres réfugiés, dont la situation humanitaire est autant indescriptible que préoccupante, sans compter les femmes violées ainsi que les orphelins de guerre.

Nous encourageons les efforts fournis par le Chef de l'Etat pour mettre fin à ce calvaire que subissent nos compatriotes vivant dans l'Est de la République.

Nous regrettons du reste l'impact négatif de cette situation sur la mise en œuvre de la Loi sur la sous-traitance dans cette partie du pays.

Mesdames et Messieurs,

Pour revenir aux activités de l'ARSP, nous avons déjà indiqué que, par-dessus les missions de planification, de consultation, de contrôle et de règlement de contentieux lui fixées par le Décret qui l'a instituée, l'orientation générale de son action procède de la vision du Président de la République telle que définie plus haut.

S'activer à créer une vraie classe moyenne au sens pré-rappelé est sans doute une option volontariste, mais elle se veut également réaliste, en tout cas réalisable sur deux axes, à savoir :

^a% L'accès des entreprises congolaises à la sous-traitance dans tous les secteurs productifs ;

^a% Le traitement de faveur accordé aux nationaux lorsque les conditions le permettent, sans mettre à mal les droits légitimes des autres acteurs concurrents, particulièrement dans les secteurs stratégiques.



Cela est, pour nous ARSP, un objectif structurant pour toute notre action. Nous le poursuivrons sans ambages.

C'est ainsi que, dès le début de notre mandat, nous avons annoncé deux volets importants de notre action dans ce secteur : à la fois y mettre de l'ordre et accompagner les sous-traitants congolais afin qu'ils accèdent aux marchés de la sous-traitance. Nous voudrions rassurer que ce dernier volet est garanti. Pour cela, nous encourageons les sous-traitants à s'affilier aux structures fédératrices légalement constituées telles que la Fédération des Entreprises du Congo, FEC en sigle, la Confédération de Petite et Moyenne Entreprise du Congo, COPEMECO en sigle et la Fédération Nationale des Artisans de Petites et Moyennes Entreprise du Congo, FENAPEC en sigle, et d'autres structures analogues. Cela permettra un meilleur suivi et évaluation de leur croissance.

Sous le volet « mettre de l'ordre », appel est fait aux sociétés principales à se conformer à la loi sur la sous-traitance et ses mesures d'application.

Pour ce faire, des mesures particulières s'imposent et seront de stricte application, notamment :

De 1. L'arrêt désormais du système de prête-nom, c'est-à-dire, le recours à une personne qui prétend agir pour son propre compte alors qu'en réalité, elle intervient pour le compte d'une personne qui ne voudrait pas révéler la part qu'elle prend dans une affaire ou dans une société formellement parlant, alors qu'en réalité elle n'est pas impliquée dans la gestion des dites sociétés ;

De 2. La fin du système de bons de commande : les sous-traitants congolais n'auront plus de bons de commande, mais plutôt des contrats. La raison, c'est qu'avec les bons de commande, les marchés sont incertains ou juste momentanés au gré des vagues d'opportu-

nités, tandis que les contrats donnent lieu à des marchés permanents qui permettent aux sous-traitants de les bancariser en vue de les sécuriser sur le plan financier. Demande est ainsi faite aux banques de droit congolais d'accompagner lesdits contrats en collaboration avec le Fond de Garantie de l'Entrepreneuriat au Congo, FOGEC en sigle.

Dans la droite ligne de ces mesures, nous mettons en garde les banques qui, après avoir pris connaissance des marchés de leurs clients (c'est-à-dire les sociétés de sous-traitance), au lieu de les protéger, de les encadrer et de les accompagner pour leur épanouissement conformément à leur mission, usent plutôt de leur capacité financière pour créer des sociétés concurrentes.

Finie cette pratique déloyale qui ne permet pas l'émergence de la classe moyenne congolaise.

Les banques qui continueront de se comporter ainsi seront dénoncées et sanctionnées sévèrement, conformément aux lois de la République.

C'est le lieu d'annoncer notre franche collaboration avec la Cellule Nationale de Renseignement Financiers, CENAREF en sigle, en vue de contrôler les transactions des sociétés principales avec les sociétés de sous-traitance étant entendu que tous les sous-traitants doivent être payés au pays.

Tout paiement effectué par les sociétés principales dans le cadre de la sous-traitance en dehors du pays ne sera pas toléré, étant donné que le paiement en dehors du pays ne contribue pas à l'élargissement de l'assiette fiscale de la République. Bien plus, il viole la loi sur le rapatriement des capitaux, échappant de ce fait au contrôle de la Banque Centrale du Congo. Outre qu'il enfreint l'éclosion de l'expertise nationale et favorise la

(Suite en page 9)

Selon l'Académie de médecine en France

Les lampes « UV » à ongles présentent un risque de cancer de la peau

EVODIE BASUBI (STAGIAIRE)

Dans un communiqué rendu public le 28 avril 2023, l'Académie de médecine en France émet des conseils des précautions sur l'utilisation des lampes UV pour les manucures (vernis semi-permanent, ongles en gel).

Selon cette institution, ces lampes "UV" utilisées lors d'une manucure pour sécher et fixer le vernis à ongles semi-permanent ou pour consolider la pose d'ongles en gel émettent des rayons UV de type A qui pénètrent profondément dans la peau et favorisant le vieillissement mais surtout le développement de cancer de la peau.

Les lampes "UV" à ongles dans l'induction de ces cancers cutanés a déjà été évoqué et les UVA sont d'ailleurs classés comme "cancérogènes" par le centre international de recherche sur le cancer.

En effet, ces rayons sont connus pour endommager l'ADN des cellules de la peau en produisant des radicaux libres qui induisent l'apparition de mutations à l'origine de cancer dans ces cellules.

Le risque sont liés à trois facteurs : L'âge jeune de début d'uti-



lisation (en moyenne 20), la fréquence rapprochée des expositions (moyenne de 5 à 6 fois par an, voire plus avec le développement des lampes à domicile) et l'exposition durant plusieurs années. L'effet cumulatif des expositions aux UVA représente le risque majeur. Il peut être aggravé par le terrain (peau claire, immunodépression).

Le docteur Jiucy de France, médecin spécialiste, explique le risque de cancer de la peau avec les lampes UV, dans l'une de ces vidéos sur les sujets de santé : « Ce type de manucure présente des effets secondaires et des com-

plications bien documentés. Il existe trois types de complications qui se distinguent particulièrement : la première complication est la plus fréquente qui arrive dans 2/3 des cas, c'est la complication des types allergiques secondaire en 70% à l'application des produits chimiques utilisés ; la deuxième complication assez fréquente qui arrive dans 1/4 des cas, sont les complications mécaniques c'est-à-dire la destruction de toutes les parties de l'ongle suite à l'utilisation des vernis ; la troisième complication, la moins fréquente mais la plus

grave, sont les cancers cutanés secondaire à l'emploi des lampes UV. Ce type de manucure fait appel à des lampes qui émettent des rayons ultraviolets qui sont utilisés comme catalyseur c'est-à-dire qu'ils vont favoriser la fixation et le séchage du gel ».

Le prothésiste François Kanku, spécialiste en esthétique, estime que dans toute chose, il y a toujours des mesures à prendre pour éviter le pire. Il conseille d'appliquer une crème solaire avec une protection UVA, environ quelques minutes avant l'exposition des mains aux lampes UV/LED ; établir un recensement du nombre d'appareils UV/LED vendus en incluant un message d'alerte et des solutions adaptées dans le colis ; développer des campagnes d'informations pour que la population soit au courant du danger qu'il court et prenne ses précautions.

« Nous sommes des prothésistes mais cela ne doit pas être une raison pour ne penser qu'à l'argent. Il faut mettre au courant les clients/es de ce qu'ils font au moins ils sont prévenus, c'est à eux de prendre la bonne décision », a-t-il déclaré.

Sous-traitance en RDC : le DG de l'ARSP appelle les sociétés principales à se conformer à la loi

(Suite de la page 8)

destruction des sociétés de sous-traitance congolaises.

Avec la Direction Générale des Douanes et Accise, DGDA en sigle, un protocole d'accord sera conclu en vue de contrôler toutes les importations d'intrants et réactifs. Ces importations doivent être faites par des sociétés de droit congolais, nullement par les autres sociétés sans elles. Il s'en suit que les sociétés principales doivent passer par leurs sous-traitants pour l'importation d'intrants et réactifs.

Nous prévenons, avec l'engagement le plus solennel, que ceux qui ne se conformeront pas à ces mesures, se seront exposés eux-mêmes à la rigueur de la loi et autres textes réglementaires du pays y relatifs.

Devrions-nous rappeler que toutes ces dispositions ainsi que les lois et règlements qui organisent la sous-traitance, n'ont pas commencé au Congo ! Ils existent, en effet, déjà dans plusieurs pays d'Afrique, notamment, en Afrique du Sud, au Botswana, en Namibie, au Nigéria, au Ghana, au Sénégal et dans bien d'autres pays.

Il ne faut pas, du reste, perdre de vue le fait que tout cela est ordonné à la lutte contre la pauvreté

et la promotion de la croissance inclusive dont participent les activités des PME.

L'ARSP est résolument engagée pour cette cause et se veut être l'instrument de changement, de diversification de l'économie nationale et de développement, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans un autre cadre. Nous rendons une fière chandelle au Président de la République, Chef de l'État, de qui provient toute cette vision.

Nous comptons dans cette tâche de l'ARSP, énormément sur l'accompagnement des honorables députés nationaux et sénateurs ainsi que les députés provinciaux ; ceux-ci, mieux que quiconque, ont intérêt à ce que soient créées des richesses et que la priorité d'emploi soit accordée aux Congolais, en d'autres termes, leurs électeurs, leurs bases respectives.

Nous saluons l'implication et l'appui substantiel du gouvernement à la matérialisation des objectifs fixés à l'ARSP et l'assurons de notre détermination à les atteindre.

Mesdames et Messieurs,

Il est important de préciser que la démarche ainsi entreprise par l'ARSP n'est pas à confondre avec la Zaïrianisation (questionnable à plusieurs égards). L'ARSP, s'inscri-

vant dans la quête d'une croissance économique plus inclusive et durable, prône l'émergence de la classe moyenne congolaise, la consolidation de l'expertise nationale et donne la possibilité aux congolais de s'associer aux expatriés à raison de 51% d'actions pour les nationaux et 49 % pour les expatriés.

Une telle démarche visant à garantir aux sous-traitants congolais des parts réelles, n'est pas en contradiction avec les investissements directs étrangers, qui continueront d'être encouragés, ni avec l'épanouissement des sociétés principales, qui bénéficieront à la fois de la protection nécessaire, comme promis par le Chef de l'État, mais aussi d'une franche collaboration de notre part.

Mesdames et Messieurs

Après avoir mis en perspective la nouvelle vision devant désormais réguler le secteur privé de la sous-traitance, un contrôle va suivre pour garantir que les mesures particulières ici annoncées sont de stricte application. Ce contrôle commence dès ce jour.

Notre équipe d'inspecteurs préparés à cet effet sera déployée sur terrain. Nous demandons pour cela aux acteurs et sociétés concernés, de s'y préparer utilement en se conformant, d'ores et déjà, aux

mesures que nous venons d'annoncer. Nous comptons sur la bonne collaboration de tous et les y appelons vivement.

Ceci dit, il ne nous reste plus qu'à demander aux sous-traitants, particulièrement à notre jeunesse, de s'approprier cette sous-traitance pour en faire le vrai bras armé de l'économie de notre nation.

L'heure est arrivée d'accéder à la sous-traitance. Le Chef de l'État vous donne l'occasion d'accéder aux marchés. Saisissez la balle au bond car c'est maintenant ou jamais.

Soutenons la sous-traitance pour booster l'économie nationale, en vue de créer de la richesse pour les Congolais.

Voilà le défi que l'ARSP s'engage à relever ensemble avec les entrepreneurs Congolais en général, et la Jeunesse congolaise en particulier, à savoir : Devenir Créateurs de Richesses pour nos Populations.

Que Dieu bénisse la République Démocratique du Congo !

Que vive la sous-traitance en République Démocratique du Congo !

Que vive l'A.R.S.P.

Je vous remercie

CAN U17 : le Mali douche le tenant et se qualifie

Alors qu'il ne lui suffisait que d'un point, le Mali a dompté les Lionceaux du Cameroun, tenants du titre, ce jeudi (0-2) et assuré sa qualification en quarts de finale de la CAN U17 Algérie 2023. L'autre nation déjà qualifiée c'est le Maroc, qui a battu le Nigeria (1-0), après sa première victoire face à l'Afrique du Sud (2-0).

LP

C'est un Mali à deux visages qui a battu le Cameroun sur la pelouse du Stade 19 Mai 1956 à An-naba. Timorés en première mi-temps devant des Lionceaux qui faisaient leur entrée en lice ce jeudi (42e, 47e), les Aiglonnets se sont montrés impériaux après la pause. La bande à Ibrahim Diarra, auteur d'une superbe performance, a survolé la seconde partie aux dépens des Lionceaux qui ont craqué en fin de match.

En effet, la formation entraînée par le sélectionneur Soumaïla Coulibaly a énormément fait preuve de maladresse devant les cages de Junior Abou, restées long-

temps inviolables, avant de prendre toute la mesure de la formation camerounaise.

Après de nombreuses opportunités ratées, l'une après l'autre, peu avant l'heure de jeu (50e, 52e, 56e, 59e), les Aiglonnets faisaient enfin mouche à quatre minutes de la fin du temps réglementaire.

Mahamoud Barry profitait d'une passe d'Ibrahim Diarra pour inscrire son premier but dans le tournoi (0-1, 86e). Le capitaine malien récidivait neuf minutes plus tard, au bout du temps additionnel, et offrait la balle du 0-2 à Mamadou Doumbia, qui porte ainsi son compte à deux buts dans cette édition.

Le Mali s'installe donc solidement en tête du groupe C et affrontera l'Algérie ou le Congo en quarts de finale. Le Cameroun, revanche, s'opposera au Burkina Faso avec la deuxième place du groupe pour enjeu.

Pour rappel, le Maroc a battu le Nigeria par la plus petite des marges de 1-0, le mercredi, au stade Chahid Hamlaoui de Constantine, en Algérie en match comp-



tant pour la 2ème journée du groupe B.

Une deuxième victoire consécutive synonyme de la qualification pour les quarts de finale de cette compétition. Et cela, après une

première victoire sur l'Afrique du Sud (2-0).

Sans attendre la dernière rencontre de son groupe, face à la Zambie, le samedi 6 mai (18h), le Maroc est qualifié pour le tour suivant.

TP Mazembe : Malta Forrest sur le point de jeter l'éponge



Président de Mazembe depuis juillet 2020, Malta Forrest pourrait quitter la direction de Mazembe au courant de l'année ou dans un avenir proche, a averti son père George Forrest. Fils aîné de l'homme d'affaires belge George Forrest, Malta Forrest fait partie du cercle fermé des hommes forts du TPM.

Depuis son entrée en fonction, à la place de son frère, il a participé à quelques succès du club dont la Ligue des champions remportée en 2015 et deux Coupes de la confédération en 2017 et 2018. En 2020 lors de la structuration du club en omnisports, M. Forrest avait été élu nouveau président de la section football de Mazembe, après sept ans en tant que vice-président.

En pleine année électorale, la RDC pourrait vivre des mois mouvementés. Moïse Katumbi, "Chairman" du club s'est déclaré candidat à la prochaine élection présidentielle prévue en décembre. La présence et le soutien de la famille Forrest à Mazembe "n'est pas politique", mais "c'est une vieille

histoire de famille" a déclaré George Forrest, le père de M. Malta, lors d'un entretien à RFI.

"Mon père était déjà là quand c'était encore Englebert. On a été là quand Moïse Katumbi a repris le club et l'a développé très fort, on est resté. Ensuite, c'est mon autre fils qui était parti et j'ai mis Malta", a expliqué l'auteur de ses mémoires "Un siècle de rêves" (éditions Cherche Midi). "Ça fait partie de l'histoire. Ce n'est pas une question politique ni un soutien politique. Si ça devient une des causes politiques et que ça crée des problèmes pour tout le monde, c'est certain qu'il prendra ses responsabilités", a déclaré M. Forrest.

Le patriarche des Forrest affirme que M. Malta "quittera son poste" si ses proches estiment que son rapprochement avec Moïse Katumbi "doit créer des problèmes, c'est un fait certain qu'il va prendre ses responsabilités" a-t-il assuré, confirmant que "les affaires restent les affaires" même si M. Katumbi "reste un ami" des Forrest.

Footrdr

Mercato - PSG : Neymar prêt à lâcher prise ?



Même loin des terrains, Neymar (31 ans) fait l'actualité. Malheureusement pour lui, ce n'est pas pour ses prouesses techniques. Alors qu'il soigne sa cheville droite depuis de nombreuses semaines, l'attaquant brésilien a eu la mauvaise surprise de voir de nombreux supporters du Paris Saint-Germain débarquer à son domicile de Bougival, mercredi. Un raid inattendu qui pourrait laisser des traces.

En effet, le Sud-Américain, prolongé jusqu'en juin 2027 en fin de saison dernière, a répété à maintes reprises sa volonté de poursuivre son aventure à Paris. Sa conjointe, enceinte de son deuxième enfant, va même s'installer à ses côtés pour apprendre le français, preuve de la volonté d'intégration du couple. Un projet qui pourrait avoir du plomb dans l'aile avec la visite de certains ultras, avec les-

quels les relations sont très fraîches depuis l'été 2019, lorsqu'il a voulu retourner au FC Barcelone. "Il est choqué", révèle un membre de son entourage auprès de L'Equipe.

Choqué, et surtout dans l'incompréhension face à cette situation.

"Il n'y avait aucune raison de partir pour l'instant. Neymar a fait beaucoup d'efforts pour jouer sous infiltration quand (Lionel) Messi et (Kylian) Mbappé n'étaient pas là. C'est injuste de lui en vouloir pour ce qui se passe actuellement", embraie cette source anonyme, qui a jeté un pavé dans la mare au sujet de l'avenir du joueur formé à Santos. "Pour le reste, on attend de voir comment ça va se passer cet été", termine le proche du joueur. Une manière de faire comprendre que Neymar est prêt à rester. Mais pas à n'importe quel prix.

L'Equipe

" Dispute interminable " aux Joucotej : " Théâtre de la passerelle " tout feu tout flammes

Avec son spectacle " Dispute interminable ", la compagnie " Théâtre de la passerelle " a tenu en haleine, le jeudi 4 mai 2023, les élèves de complexes scolaires Shaloom (Selembao) et Vainqueurs (Bumbu) réunis à la faveur des 37èmes Journées congolaises de théâtre pour et par l'Enfance et la Jeunesse (Joucotej).

BIENVENU IPAN

Chapeau bas à la compagnie Théâtre de la passerelle dont la pièce " Dispute interminable " présentée, le jeudi 4 mai 2023 aux 37èmes Journées congolaises de théâtre pour et par l'Enfance et la Jeunesse (Joucotej) a réussi à sensibiliser les élèves de complexes scolaires Shaloom (Selembao) et Vainqueurs (Bumbu) à l'importance de forêts pour notre planète. Message centré sur le thème même de ces 37èmes Joucotej, à savoir " Théâtre, outil pédagogique pour la sensibilisation aux Objectifs du Développement durable ".

A travers " Dispute interminable ", Théâtre de la passerelle alerte sur les menaces qui pèsent sur les forêts du monde entier suite à la déforestation et

au braconnage. Or, la forêt abrite la flore, la faune et des millions de personnes ; la forêt régule le climat, protège le sol, fragilise l'eau et l'air et fournit des millions de produits tant ligneux que non ligneux.

Le spectacle interdit de tuer des animaux tel l'éléphant qui, dans la forêt, nettoie les arbres et fait en sorte que ces derniers ne poussent pas trop. Sinon, ils n'auront pas la possibilité de bien absorber du gaz carbonique. Donc les éléphants, à en croire la directrice artistique de Théâtre de la passerelle, Gaël Mabanza, jouent un rôle très important en terme de cet équilibre entre la quantité d'arbres et des animaux dans la forêt. Le spectacle prêche



gène. Il faudrait qu'il y ait de l'équilibre en termes de nombre entre des arbres et des animaux. Car si les arbres sont plus nombreux, ils ne seront pas en mesure d'absorber le gaz carbonique qui nous fournit de l'oxygène. Raison pour laquelle on parle

Selon Gaël Mabanza qui cite l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN), " nos animaux et plantes présentent un état des lieux désastreux c'est-à-dire qu'ils sont aujourd'hui en voie de disparition dans nos parcs nationaux ". C'est cela qui l'a motivée d'écrire ce texte et de sensibiliser ensuite des jeunes pour qu'à leur tour, ils soient en mesure de protéger la nature.

Avec la mise en scène de mains de maître, Don-Diègue Nakaka, la conteuse Gaël Mabanza et directrice artistique de la compagnie " Théâtre de la passerelle " n'était pas seule dans ce spectacle. Elle était secondée par sa collègue conteuse Blondie Tunta et au xylophone, Archime Matuta, ainsi que Jérémie Kamba, au tam-tam.



aussi contre la déforestation dans la mesure où " Les arbres fournissent de l'oxy-

aujourd'hui du réchauffement climatique (chaleur accablante) ".

Fin de Ramadan : les musulmans Ahmadis multiplient des œuvres sociales au Grand Kasaï

VAN FRÉDÉRIC TSHILANDA, CORRESPONDANT À KANANGA

Plus de 4500 personnes en majorité les plus démunis ont partagé au Grand Kasaï la joie avec la communauté musulmane Ahmadiyya au Congo (COMACO) durant la fête d'Aïd-ul Fitr marquant la fin du mois sacré de Ramadan. " Des programmes sociaux ont été déployés par cette communauté dans des prisons et orphelinats, notamment à Tshikapa, Kananga, Mbujimayi, Demba, Luiza et Ilebo où les pensionnaires ont bénéficié de vivres, non vivres et d'assistances financières ", révèle Rameez Ahmed, missionnaire en chef de



cette communauté dans la région. A l'en croire, il s'agit d'une tradition qui devrait être respectée, celle de partager avec les nécessiteux pour traduire l'esprit généreux que les musulmans Ahmadis partagent sans distinction de races encore

moins de religions. " Ces initiatives, soutenues par Humanity First (une organisation philanthropique non gouvernementale au sein de la communauté Ahmadiyya) se sont accrues en faveur de plus d'indigents au Ka-

saï durant la fin de ce carême (Ramadan) ", ajoute Rameez Ahmed.

Le missionnaire en chef de la Comaco au Kasaï précise que ces œuvres reposent sur " Amour pour tous, haine pour personne ", précepte de Hazrat Mirza Ghulam, fondateur de Ahmadiyya, puisant son fondement dans le saint Coran.

Le mois de Ramadan consacrant le jeûne des musulmans a été clôturé le 22 avril 2023 par la Comaco. A l'occasion, les membres de cette communauté qui ont fêté Aïd-ul Fitr ont été exhortés à garder la piété qui traduit la croissance de leur spiritualité.

Potentiel

Quotidien d'informations générales et média en ligne (www.lepotentiel.cd)

Autorisation N° 04/00015/DI/82 du 12 octobre 1982

FONDATEUR
Modeste Mutinga Mutuishayi

COORDINATION
Le Potentiel/lepotentiel.cd
contact@lepotentiel.cd
Siège social :
873, av. du Bas-Congo,
Kinshasa-Gombe

Coordonnateur
Pitshou Mulumba T. Pius
+243 81 47 66 156
mulumbapius@gmail.com

Directeur commercial et financier
Olivier Kaforo
+243 81 525 45 55

RÉDACTION LE POTENTIEL (first et digital)

Directeur de Publication
Richard Ngapi
+243 81 685 05 14

Rédacteurs en chef/SR
St Augustin Kieni
Ludi Cardoso

Éditorialiste
Ben-Clet Kankonde Dambu

Rédaction
Pitshou Mulumba
Richard Ngapi
Olivier Kaforo
St Augustin Kieni
Ludi Cardoso
Bienvenu Ipan
Joyce Kalala
Lucie Ngusi
Armel Langanda
Hervé Ntumba
(Stagiaires professionnels)
Tony Tandu
Choukranie Ilunga

CORRESPONDANTS
Robert Kongo (France)
Cyprien Kapuku (Chine)
Melis Boasi (Goma)
Augustin Kakule (Beni)

REALISATION
Metteur en page
Léon Ngombo Mazela

Metteur en page et Webmaster
Cyprien Indi

GROUPE DE PRESSE



Le Potentiel
www.lepotentiel.cd
Radio7 - Tél 7
Imprimerie 7

EPST : La CONEPT RDC forme les enseignants du primaire à l'usage de l'outil numérique

Des enseignants du primaire participent, depuis jeudi 4 mai dans la salle de conférence du CREK à Gombe, à un atelier de mise à niveau à l'usage de l'outil numérique dans la formation des apprenants. Pendant deux jours, soit jeudi 4 et vendredi 5 mai, ils apprennent de quelle manière exploiter le numérique pour renforcer la résilience du système éducatif et améliorer la qualité de l'éducation en RDC, pendant et après la Covid-19.

St AUGUSTIN K.

Dans le cadre du projet « Enumere » financé par la GIZ, la Coalition de l'éducation pour tous (CONEPT RDC) organise, du 4 au 5 mai 2023, dans la salle de conférence du CREK dans la commune de la Gombe, un atelier de mise à niveau des enseignants du primaire à l'usage de l'outil numérique dans la formation des apprenants. L'activité a pour thème « Exploiter le numérique pour renforcer la résilience du système éducatif et améliorer la qualité de l'éducation en RDC, pendant et après la Covid-19 ».

A l'ouverture de la session de formation, Jacques Tshimbalanga, coordonnateur de la CONEPT RDC, s'est exprimé en ces termes : « Nous faisons aujourd'hui un focus sur l'utilisation du numérique pour améliorer la qualité et le temps des apprentissages des élèves de l'école jusqu'à la maison. Pour cela, nous faisons en sorte qu'on ne puisse pas négliger les outils qui sont

modernes. Une façon d'améliorer nos capacités dans l'utilisation de ces outils numériques et se mettre au pas des nations qui réalisent des progrès sur ce domaine ».

Dans le cadre de ce projet financé par la GIZ, à travers l'initiative backup pour le développement en Afrique, qui s'étend sur 7 pays d'Afrique australe dont la RDC, avec comme pool Kinshasa, Goma (Nord-Kivu), Bukavu (Sud-Kivu), la CONEPT RDC a d'abord travaillé avec la Direction de production des matériels didactiques pour mettre à disposition des ressources utilisées dans différentes formes numériques.

DES TABLETTES MOTEMA

A l'issue de ce travail, les ressources pédagogiques ont été numérisées et mises dans des tablettes pour tous les niveaux du primaire jusqu'au niveau du secondaire. Ces tablettes vont servir des bibliothèques numériques pour les écoles. Et lorsqu'elles seront mises à la disposition des élèves, elles servi-



ront comme cartables numériques dans lesquels les apprenants pourront puiser des ressources nécessaires pour les différentes branches, de manière à ce que l'élève ne se plaint pas de ne n'avoir résolu son devoir parce qu'il lui a manqué tel ou tel autre ouvrage.

Ces outils numériques mis à la disposition de l'élève l'accompagnent tout au long de l'année pour sa formation, mais à la fin de l'année, ils les retournent comme de l'école, de la même qu'il rend les ouvrages utilisés durant l'année scolaire. Pour sa part, le professeur Walumbuka Ilundi Wail, facilitateur, durant la session de formation, cette session de formation s'assigne, entre autres objectifs, d'outiller les enseignants du primaire sur le numérique, leur apprendre à utiliser le kit du numé-

rique à travers les tablettes munies des supports à free licence utilisées dans les écoles primaires.

Pour ce 1^{er} didacticien en informatique de la RDC formé à l'UPN en 2018, cette formation est prioritaire pour les enseignants du niveau primaire, les inspecteurs et les parents.

Ces tablettes de marques Motema sont made in Congo par une firme locale. Elles veulent connecter les cœurs de tous les utilisateurs du numérique, a renchéri le professeur Walumbuka Wail.

Enfin, M. Walumbuka Ilundi Wail estime que cette formation est capitale en ce moment parce qu'on approche la fin de l'année scolaire 2022-2023. C'est une façon d'outiller les enseignants à affronter la nouvelle année scolaire 2023-2024.

Goma : le gouverneur de la province crée une commission d'enquête sur les espaces spoliés à l'Etat

Le gouverneur de la province du Nord-Kivu, le général Constant Ndima, a signé mardi 2 mai, un arrêté portant la mise en place d'une commission pour faire toute la lumière sur la question des parcelles spoliées de l'Etat au Nord-Kivu.

Cette commission est composée de 13 membres. La décision de la mettre en place a été prise au cours de la réunion extraordinaire du comité provincial de sécurité, présidée par le gouverneur Constant Ndima, en vue de statuer sur la question.

Tout est parti de nombreuses dénonciations faites par des habitants de Goma ainsi que certains

hommes politiques de la province sur la spoliation des parcelles de l'Etat.

La commission de 13 membres est constituée des autorités judiciaires, des cadres des services des renseignements et des responsables des services étatiques habilités. Elle est présidée par le procureur de la République.

Saisie de la situation, Kinshasa a dépêché, le 28 avril dernier, deux ministres du gouvernement central : la ministre de la Justice et le ministre de l'Industrie, pour entre autres, s'enquérir de la spoliation des parcelles de l'Etat dans la ville de Goma. Au total, 14 parcelles spoliées sont concernées. Il s'agit de :



Marché Kisoko, Plage publique lieu-dit

Kamuchanga, Parcelle devant le cabinet du gouverneur, Espace vert devant le cabinet du gouverneur, Espace devant la résidence officielle du gouverneur, Site Nzulo-ICCN, Résidence de l'ancien directeur de la province, Résidence du président de l'assemblée provinciale, Résidence du 1^{er} président de la Cour d'Appel, Résidence du directeur de l'ANR, Camp Dumez, Camp Munzenze, Parcelle en face du rond-point BDGL, Parcelle de l'OCPT (la poste).

La commission chargée d'enquêter sur ces dossiers de spoliation a 48 heures pour faire la lumière sur cette situation.

R.O

Apostrophe

Trompe-l'œil

Richard Ngapi

À l'approche des élections, les dons s'annoncent, après une trêve de cinq ans, auprès des électeurs. Curieusement, même ceux qui devraient le faire au regard de la fonction qu'ils exercent, avec l'argent du contribuable, présentent leurs trompe-l'œil comme « dons ». Ainsi, on en trouve partout, « don du chef de l'État », « don du Premier ministre », « don de la dernière dame », « don du député X ou du sénateur Y »... Sans que cela ne dérange personne.

Normal. Dans un système où les enfants deviennent trop grands et les parents trop enfants, il ne faut pas rechercher des exemples. Or, quand il n'y a plus d'exemples, il n'y a plus de règles et quand il n'y a plus de règles, il n'y aura plus d'exception.

La plupart des gouvernants Congolais se sont mués en tsé-tsé pour transmettre la maladie du sommeil à la population. Plus ils flattent par leurs discours, plus ils endorment le peuple ; plus le peuple est plongé dans le sommeil, plus les gouvernants se servent librement. Logique étrange.

Un conseil aux Congolais. Il est gratuit : on ne développe pas une nation avec des prières. Regardez les routes ou ce qui reste encore — ce n'est qu'un exemple. Si les Congolais ne changent pas de mentalité, les prédicateurs auront beau crier dans des églises, ils rentreront chez eux déçus. Dieu avec eux.

Une nation, ça se développe avec des idées, avec le travail. Il faut compter avec une élite qui réfléchit en sorte que les réponses d'hier deviennent les questions d'aujourd'hui, en attendant que les solutions d'aujourd'hui deviennent à leur tour des problèmes pour demain. Et, ainsi de suite. Mais, quelle est la pratique au Congo ? Mon œil ! Il faut le dire : notre peuple est fatigué de vivre. Il doit, en effet, vivre.

Aux « politicailleurs » invétérés, l'Apostropheur s'arroge le pouvoir de vous signifier, au nom des « sans-voix », que le peuple en a marre avec vos « dons-trompe-l'œil ».

En vérité, en vérité, je vous le dis : l'heure de déballage a sonné. Car, il est écrit qu'« on peut tromper une partie du peuple tout le temps ; qu'on peut tromper tout le peuple à un temps donné, mais jamais tromper tous les peuples de tous les temps ». À prendre ou à laisser.